Gaskiyani info
«La vérité de l'Information»
Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité - N°0636 du Jeudi 05 Novembre 2026

Conseil des Ministres

P.3, 6& 7

Abou Issa, nouveau Chef d'état-major général des Forces armées béninoises

Fonds pour faire grandir les entreprises

P. 10



Cent milliards pour industrialiser le Bénin

Halte aux départs vers le Golfe

Le Bénin protège ses travailleurs

P.05

Nouveau cap pour 2026-2033

P .04

Le Bénin veut éradiquer l'extrême pauvreté



Fabriquer local et apprendre en faisant

P. 10

L'innovation s'installe dans les communes



Dadah Bokpè Houézrèhouèkè

P.08

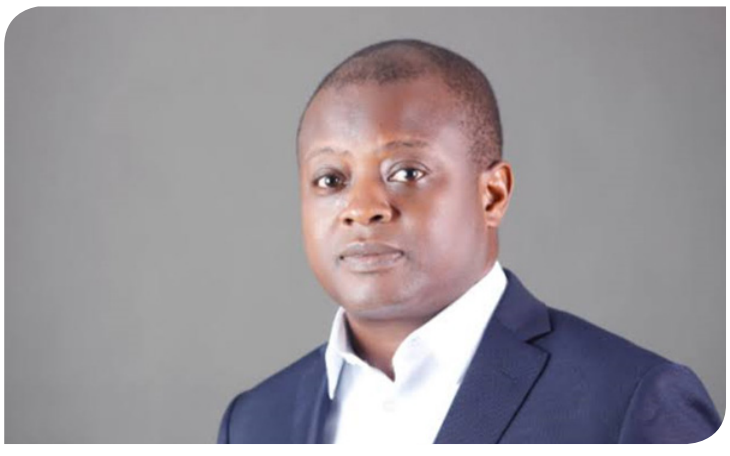
« Le danger de la conspiration »



Malick Gomina nommé ambassadeur du Bénin en Russie et dans neuf autres pays

P. 04

Un choix de compétence et de dialogue





Journées nationales de pétanque

P. 09

Lokossa, capitale des sports boules

INTER

Lisez-nous sur "www.gaskiyani.info"

Redéploiement français au Tchad

Les vrais enjeux

Dans les prochains jours, des avions de chasse de l'armée française feront une brève « escale technique » au Tchad, dans le cadre d'«actions de formation » que la France mènera conjointement avec la Côte d'Ivoire et le Gabon. Cette annonce intervient après la récente visite officielle du chef de l'Etat tchadien à Paris, Mahamat Idriss Déby Itno, et lors de laquelle il a signé de nouveaux accords de coopération militaire avec son homologue français Emmanuel Macron.



Cette information qui s'inscrit effectivement dans le sillage de cette visite et du renouvellement des accords de coopération militaire entre les deux pays, ne devrait pas surprendre au regard de cette nouvelle dynamique diplomatique. Or, force est de constater qu'elle continue de susciter analyses, commentaires et conjectures de divers ordres. Certains de ces commentaires et souvent des plus virulents, estiment que le Tchad fait ainsi un pas de plus pour s'installer dans le giron de la France, voire brade une « souveraineté » qu'il semblait avoir reconquise avec le départ des troupes françaises en janvier 2024. Confirmant cette information, un officiel tchadien est allé bien plus loin en affirmant qu'un retour de l'armée française est envisageable si le gouvernement de son pays l'autorise.

Toutefois, au-delà du déchaînement des passions et des procès d'intention qui entourent ces annonces, il importe de préciser le contexte dans lequel elles ont été faites.

En effet, le Tchad, ce n'est un secret pour personne est confronté à la recrudescence des attaques du groupe terroriste Boko Haram, notamment dans la région du Lac Tchad dont ces terroristes persistent à vouloir prendre le contrôle. Dans la nuit du 4 au 5 octobre 2026, 16 civils tchadiens ont perdu la vie dans cette région à cause de ces attaques terroristes. Déjà, le 21 septembre 2026, toujours sur le même théâtre d'opérations, 11 civils avaient trouvé la mort suite aux attaques des terroristes de Boko Haram.

Outre Boko Haram, le Tchad est le théâtre de nouveaux combats depuis le début depuis le 14 octobre 2026 dans la région productrice d'or du Tibesti. Ces combats opposent l'armée régulière tchadienne au Comité d'autodéfense de Miski. Ces affrontements ont conduit à un déploiement massif de l'armée en hommes et en logistique. En effet, il importe de préciser que la province du Tibesti couvre une superficie de 220 000km2 alors que le massif du Tibesti s'étend sur 100 000 km2. Des conflits de cette nature pourraient être exploités par des ennemis extérieurs à des fins de déstabilisation interne.

S'il faut ajouter à ces crises les répercussions humanitaires et sécuritaires du conflit soudanais à l'Est du Tchad, ou l'activisme criminel des groupes djihadistes dans le Sahel, il est manifeste que la perspective d'un redéploiment de l'armée française est une décision de pure réalisme politique, voire géopolitique.

Le Sahel est l'épicentre de cette nouvelle donne géopolitique comme l'affirme une étude d'avril 2026 du think tank Policy Center for the New South intitulée La reconfiguration des allainces extérieures de l'AES. Une alternative à «l'ordre occidental» « (…) les pays sahéliens font face à une forte compétition d'influence entre les puissances occidentales, d'un côté, et la Russie et la Chine, de l'autre . Ils affirment une diplomatie d'»ouverture tous azimuts» marquée par la diversification de leurs partenaires du Sud. Cette politique vise à briser le face-à-face exclusif avec les anciens partenaires, tout en cherchant des alliances pragmatiques. Ces nouvelles alliances contribuent à élargir la marge de manœuvre diplomatique du Sahel. Toutefois, elles ne garantissent pas une autonomie effective si certaines conditions ne sont pas réunies ».

Après l'échec du G5 Sahel, la France, voire l'Europe ne pouvaient durablement s'accomoder d'une absence prlongée dans cette région éminemment stratégique pour leur propre sécurité. Absente de cette région, la France laisserait prospérer une niche de déstabilisation potentielle sur son territoire car elle n'aurait pas anticipé certaines menaces. Cette absence prolongée serait d'autant plus inconséquente pour la France, comme pour l'Europe tout entière, alors que quasiment toutes les grandes puissances s'emploient à y prendre pied (Russie, Etats-Unis, Chine), voire des puissances moyennes comme la Turquie qui renforce sa présence dans les pays de l'Alliance des Etats du Sahel, notamment au Niger. Or, le Tchad demeure pour la France un partenaire historique en Afrique et dans cette région en termes de coopération militaire.

L'exemple le plus récent dans cette dynamique d'investissement du Sahel c'est l'Algérie. Pour des impératifs économiques et sécuritaires, Alger et certains des pays de l'AES se sont récemment engagés sur la voie de la normalisation de leurs relations. Après le Mali longtemps en froid avec l'Algérie, c'est désormais au tour du Niger de s'engager sur la voie d'une relation diplomatique apaisée avec son voisin alégrien. D'une part, les deux pays sont liés par un projet commun de gazoduc auquel est associé le Nigéria, et dans le même temps le Niger est utile à l'Algérie dont la sécurité intérieure pourrait être impactée par la situation sécuritaire à l'Est libyen. Au regard de cet arrière-plan géostratégique, il reste désormais à voir dans les détails la mise en application de la feuille de route de cette coopération militaire renouvelée entre le Tchad et la France.



Éric TOPONA

SGG SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

COPIE

N° 13/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

4 novembre 2026

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 4 novembre 2026, sous la présidence de Monsieur Romuald WADAGNI, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I. Mesures normatives.

I-1. Mise en place du Fonds de Développement industriel du Bénin.

La dynamique d'industrialisation en cours au Bénin a généré des acquis indéniables ces dernières années, et fait émerger des filières qui n'y existaient pas. Ainsi en va-t-il de la chaîne textile-habillement, qui transforme désormais localement le coton produit sur le plan national, ou de la production de carreaux de céramique, illustrant la capacité de notre économie à traiter une matière première nationale jusqu'au produit fini.

Afin d'amplifier l'impact du secteur sur l'économie nationale, il convient d'élargir le tissu industriel en augmentant les filières prises en compte autant qu'en élargissant le périmètre géographique couvert, pour permettre aux entreprises d'atteindre un seuil critique à même de les aider à affronter la concurrence régionale et internationale.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement a décidé de mettre en place le Fonds de Développement industriel doté d'un capital de 100.000.000.000 FCFA, dont la vocation est d'être un instrument financier dédié, capable d'apporter aux entreprises industrielles les fonds propres qui leur font défaut, de partager avec le système bancaire le risque du crédit d'investissement et de mettre à leur disposition un bâti industriel immédiatement exploitable sur l'ensemble du territoire national.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

En tant que tel, il a pour objectif général d'accélérer la transformation structurelle de l'économie nationale par l'industrialisation, et en faisant émerger une classe d'entreprises industrielles nationales de taille significative et de dimension internationale.

Spécifiquement, il vise à :

- doter les entreprises industrielles nationales de fonds propres et de quasi-fonds propres de long terme, afin de leur permettre de porter des projets structurants dont le retour sur investissement excède l'horizon du crédit bancaire disponible ;
- desserrer la contrainte de crédit qui pèse sur l'investissement industriel, en partageant avec le système bancaire le risque des concours de long terme, du crédit-bail d'équipement et du financement des exportations ;
- réduire le délai d'implantation industrielle, en mettant à disposition des investisseurs un parc d'usines prêtes à l'emploi et réparties sur les pôles de développement territorial ;
- accompagner l'émergence de champions industriels nationaux, capables d'atteindre une taille critique, de s'intégrer aux chaînes de valeur régionales et mondiales et de porter le nom du Bénin sur les marchés internationaux ;
- assurer la diffusion territoriale de l'industrialisation, en portant l'effort industriel au-delà du périmètre des zones existantes, au plus près des bassins de production de matières premières.

Pour en garantir l'efficacité, le Conseil a décidé que le Fonds sera doté d'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de fonds publics d'investissement et interviendra au moyen de trois guichets, dont les métiers, les instruments et les horizons sont distincts mais dont l'action est coordonnée au service d'un même objectif.

Ce sont :

- le guichet « Bénin Industrial Invest » (BII), pour accompagner les entreprises dans la durée via des instruments financiers adaptés ;

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

- le guichet « Facilité de Garantie Industrielle » (FGI), pour le partage du risque bancaire par la mise en place d'une facilité de garantie mobilisable auprès des banques et des sociétés de crédit-bail partenaires ;
- le guichet « Usines Prêtes à l'Emploi » (UPE) pour le déploiement d'un programme national d'usines clés en main sur les pôles territoriaux de développement avec une réduction significative du délai d'implantation industrielle.

Les ministres chargés de l'Economie et des Finances, de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement privé, sont instruits à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires à la formalisation et à l'opérationnalisation de la société qui porte ledit Fonds dont les statuts ont, par ailleurs, été approuvés.

I-2. Création de l'Observatoire national du Progrès social.

La concrétisation de l'ambition du Gouvernement visant à réduire l'extrême pauvreté et à améliorer les conditions de vie des populations, y compris en matière de santé sexuelle et reproductive, requiert un dispositif d'analyse des données et de revue critique propre à éclairer la prise de décision en vue de l'inclusion sociale et d'une lecture d'ensemble de la situation sociale du pays.

C'est pourquoi il est procédé à la création de l'Observatoire national du Progrès social (ONPS) chargé d'assurer un suivi holistique efficace de l'extrême pauvreté, de la santé sexuelle et reproductive ainsi que de la situation des populations les plus vulnérables.

Placé sous la tutelle de la Présidence de la République, il assure la coordination du suivi de l'action sociale et l'analyse des résultats des interventions publiques.

Pour ce faire, son action est centrée sur les droits et la santé sexuels et reproductifs des femmes et des filles, la réduction de l'extrême pauvreté et le suivi des interventions de protection sociale en faveur des

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

populations vulnérables, y compris la famille, la femme et l'enfant, dont le suivi relevait jusqu'ici de l'Observatoire de la Famille et de l'Action sociale.

Son rôle sera notamment de :

- centraliser et analyser les données sociales ;
- contribuer à la conduite des analyses prospectives sur les grandes tendances sociales et démographiques ;
- contribuer à l'amélioration du ciblage des bénéficiaires des interventions de protection sociale ;
- réaliser des études sur les problèmes sociaux identifiés ;
- alerter le Chef de l'État sur les situations préoccupantes ;
- émettre des avis, à la demande du Chef de l'État, sur les projets de politiques, de stratégies et de programmes à caractère social ;
- suivre et évaluer périodiquement les indicateurs d'impact des politiques publiques d'action sociale ;
- proposer des mesures correctrices et en suivre la mise en œuvre ;
- produire un rapport annuel sur la situation sociale du Bénin avec l'évolution des indicateurs clés ; etc.

Ses statuts ayant été approuvés, le Conseil a instruit les ministères et structures intéressés de veiller à son opérationnalisation diligente.

I-3. Mise en place de l'Unité d'appui au Programme présidentiel d'infrastructures sociales prioritaires.

L'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base constitue un axe majeur de l'action du Gouvernement et traduit l'engagement du Chef de l'État en faveur de l'éradication de l'extrême pauvreté. De nombreuses opérations de construction, de réhabilitation et d'équipement d'infrastructures sociales ont été autorisées à cet effet et mobilisent de nombreux intervenants dont la complémentarité et la cohérence des actions nécessitent que soit institué ledit Programme.

Il regroupe, dans un cadre unique, les opérations jugées prioritaires, dont la liste sera approuvée par le Président de la République au regard de

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

critères objectifs, en vue de leur mise en service effective dans des délais maîtrisés.

A cet effet, l'Unité doit être régulièrement informée de l'exécution des opérations, pour en rendre compte au Président de la République aux fins de traitement diligent des difficultés qui pourraient apparaître.

Pour ce faire, elle définit, en concertation avec les ministères porteurs qui conservent toutes leurs attributions, les priorités et les calendriers de réalisation des opérations, conduit avec les autorités compétentes la recherche des financements, participe à l'identification des entreprises capables de réaliser les opérations et est systématiquement informée sur les principaux actes de passation des marchés.

Créée pour vingt-quatre (24) mois, elle fait l'objet d'une évaluation au terme du douzième (12ème) mois et arrête un plan de transfert des dossiers au plus tard au terme du dix-huitième (18ème) mois.

Somme toute, la mise en œuvre du Programme doit permettre l'ouverture effective des infrastructures sociales prioritaires dans des délais maîtrisés, une meilleure visibilité sur l'avancement des opérations grâce à un rapport mensuel adressé au Président de la République, et un traitement rapide des difficultés au niveau approprié.

I-4. Transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Il s'agit d'un instrument juridique contraignant pour la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles sur le Continent africain.

Cette convention appelle les États parties à veiller au renforcement d'une approche commune pour éliminer ce type de violence, tout en agissant comme un stimulant pour un récit ouvert et un plaidoyer sur cette problématique.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Au Bénin, les nombreuses réformes déjà engagées et l'amélioration du cadre institutionnel et juridique ces dernières années, sont en conformité avec plusieurs dispositions de ladite Convention. Sa ratification viendra renforcer l'arsenal juridique de notre pays en matière de promotion et de protection des droits des personnes de sexe féminin.

Elle va réaffirmer, par ailleurs, l'importance de la masculinité positive et permettre la prise en compte des cyberespaces dans la lutte contre ces violences.

I-5. Autres mesures normatives.

Ont été adoptés, à ce titre :

- les décrets portant transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de
  - la Convention entre la République du Bénin et le Royaume des Pays-Bas pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, signée le 21 mai 2026 ;
  - l'Accord sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ; ainsi que
- les décrets portant :
  - attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
  - attributions, organisation et fonctionnement de la Direction nationale du Contrôle ;
  - approbation des statuts modifiés de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme (Agence Bénin Tourisme) ;
  - modification des statuts de l'Agence nationale de l'Alimentation et de la Nutrition ;

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

- nomination des membres du Conseil national des Soins de Santé primaires (CNSSP) et du Conseil national de la Médecine hospitalière (CNMH), deuxième mandature ;
- modification du décret n° 2024-1295 du 06 novembre 2024 portant conditions d'importation, d'exportation et de distribution en gros ou en détail des produits de santé autres que le médicament tel que modifié par le décret N° 2025-785 du 17 décembre 2025 ;
- modification du décret n° 2024-1381 du 27 novembre 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de mise en consommation ;
- modification des statuts de l'Agence nationale du Paysage ;
- création du Commissariat permanent chargé de l'organisation du Hadj ;
- Règlement de Discipline générale dans les Forces armées béninoises et Règlement du Service de Garnison dans les Forces armées béninoises.

II. Communications.

II-1. Approbation du Programme d'Action du Gouvernement 2026-2033.

Baptisé « Le Bénin plus loin, ensemble », ce Programme s'inscrit dans la Vision Bénin 2060 ALAFIA et dans le Plan national de développement 2026-2035. Par sa mise en œuvre, le Gouvernement entend consolider les transformations engagées au cours de la décennie précédente et en amplifier les bénéfices pour les populations. Son objectif global est donc d'intensifier le bien-être pour tous et partout au Bénin.

Une telle ambition implique de convertir les capacités économiques et institutionnelles du pays en revenus supplémentaires, en opportunités et en services effectivement accessibles dans chaque territoire. Ce, afin de relever trois défis majeurs que sont : éradiquer l'extrême pauvreté, élargir la base productive et les opportunités économiques, puis consolider la gouvernance, la cohésion nationale et la sécurité.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Au plan de l'éradication de l'extrême pauvreté, il s'agira notamment de créer les conditions de l'épanouissement de chaque Béninois quel que soit son lieu de résidence, en associant le renforcement de la santé et de la protection sociale à l'amélioration du cadre de vie et des services essentiels de proximité.

S'agissant de la promotion d'une économie créative de valeur et d'opportunités, le Programme vise une transformation productive fondée sur la création de valeur locale, la diversification, la formalisation des activités et l'affranchissement de l'économie des contraintes logistiques, énergétiques et numériques. Six filières locomotives structurent cette ambition : agriculture, industrie, tourisme, logistique, éducation et savoir associés à l'industrie de pointe, et l'énergie.

En ce qui concerne la gouvernance, elle vise à promouvoir un État proche des citoyens, plus efficace, accessible et capable de protéger les personnes et les biens. Elle associe la modernisation de la gouvernance publique et de la redevabilité au renforcement de la justice, de la sécurité et du positionnement international du Bénin.

Par ailleurs, ce PAG est porté par un cadrage qui ambitionne une croissance réelle moyenne de 7,7 % sur le septennat 2026-2033 et un déficit budgétaire global inférieur à 3 % du PIB. Le portefeuille sera financé à hauteur de 45 % par le secteur public et 55 % par le secteur privé.

Son exécution distingue deux phases. La première, celle de la mise en service va de 2026 à 2029, puis la seconde dite de consolidation sur la période 2030-2033. Sont associés aux deux phases, un portefeuille modulable de projets, des contrats annuels de performance entre les ministres et le Président de la République, une chaîne de résultats reliant ressources, réalisations, résultats et impacts.

Enfin, deux leviers fondamentaux guideront l'action publique : la territorialisation qui adapte les interventions aux atouts et aux besoins des six pôles de développement, et la technologie qui soutient les services publics, la productivité, l'accès aux marchés et le pilotage.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

II-2. Acquisition d'équipements divers au profit de l'Agence béninoise de Protection civile.

Il s'agit principalement d'équipements et de matériels de protection et d'intervention.

Ces équipements et matériels modernes adaptés permettront, d'une part, de renouveler et de renforcer les moyens de lutte contre les incendies de grande ampleur, d'assurer la protection des intervenants dans les environnements dangereux, de garantir la disponibilité d'équipements de protection individuelle adaptés aux missions de secours. D'autre part, ils serviront à améliorer l'identification du personnel sur le terrain, renforcer durablement les capacités opérationnelles de l'Agence face à l'accroissement des sollicitations en matière de secours et à l'évolution des risques naturels et anthropiques.

II-3. Agrément au Code des investissements.

Cinq sociétés ont été admises au bénéfice des mesures incitatives du Code, pour divers projets contribuant à consolider le tissu industriel et économique national, avec des retombées positives en matière de création d'emplois décents. Il s'agit de :

Régime des investissements spécifiques

- FLUDOR-BENIN SA pour l'installation d'une nouvelle ligne de production de tourteaux de soja biologique et d'huile de soja biologique à Cana dans la commune de Zogbodomey ;
- ATC INDUSTRIE DU BOIS SA pour la modernisation de la scierie sise à Kpodjava, commune d'Allada, ainsi que pour la construction et l'exploitation d'un Showroom à Donantin dans la commune de Cotonou ;
- BENIN EXTRACTIONS SARL pour l'ouverture et l'exploitation de carrières de pierres ornementales situées à Bètècoucou, dans la commune de Dassa-Zoumé, puis à Montèwo, dans la commune de Savè.

POLITIQUE

Nouveau cap pour 2026-2033

Le Bénin veut éradiquer l'extrême pauvreté

Le Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 4 novembre 2026 sous la présidence du Président de la République, Romuald Wadagni. Il a approuvé le Programme d'ction du gouvernement 2026-2033.

Ce programme porte un nom simple et porteur d'espoir : « Le Bénin plus loin, ensemble ». Il s'inscrit dans la Vision Bénin 2060 ALAFIA et dans le Plan national de développement 2026-2035. Par ce programme, le gouvernement veut consolider les transformations de la décennie passée et en faire profiter davantage les populations. L'objectif global est d'intensifier le bien-être pour tous et partout au Bénin. Pour y parvenir, le pays doit transformer ses capacités économiques et institutionnelles en revenus supplémentaires, en opportunités et en services réellement accessibles dans chaque territoire.

Trois défis majeurs structurent cette ambition. Le premier est d'éradiquer l'extrême pauvreté. Il s'agit de créer les conditions de l'épanouissement de chaque Béninois, quel que soit son lieu de résidence. Cela passe par le renforcement de la santé



et de la protection sociale, l'amélioration du cadre de vie et des services essentiels de proximité.

Le deuxième défi consiste à élargir la base productive et les opportunités économiques. Le programme vise une transformation productive fondée sur la création de valeur locale, la diversification, la formalisation des activités et l'affranchissement de l'économie des contraintes logistiques, énergétiques et numériques. Six filières locomotives soutiennent cette ambition : l'agriculture, l'industrie, le tourisme, la logistique, l'éducation et les savoirs associés à l'industrie de pointe, ainsi que l'énergie.

Le troisième défi concerne la gouvernance. Il s'agit de promouvoir un État proche des citoyens, plus efficace, accessible et capable de protéger les personnes et les biens. Cela associe la modernisation de la gouvernance publique et de la redevabilité au renforcement de la justice, de la sécurité et du positionnement international du Bénin.

Le programme repose sur un cadrage financier ambitieux. Il prévoit une croissance réelle moyenne de 7,7 % sur la période 2026-2033 et un déficit budgétaire global inférieur à 3 % du PIB. Le portefeuille sera financé à hauteur de 45% par le secteur public et de 55% par le secteur privé. Son exécution distingue deux phases. La première, dite de mise en service, va de 2026 à 2029. La seconde, dite de consolidation, couvre la période 2030-2033. Les deux phases s'appuient sur un portefeuille modulable de projets, des contrats annuels de performance entre les ministres et le Président de la République, et une chaîne de résultats qui relie les ressources, les réalisations, les résultats et les impacts. Chaque ministère devra rendre compte de ses résultats.

Enfin, deux leviers fondamentaux guideront l'action publique. Le premier est la territorialisation, qui adapte les interventions aux atouts et aux besoins des six pôles de développement. Le second est la technologie, qui soutient les services publics, la productivité, l'accès aux marchés et le pilotage. Avec ce programme, le Bénin se donne un cap clair pour les sept prochaines années. Il veut aller plus loin et le faire ensemble. Ce programme traduit une volonté politique forte et une méthode de travail rigoureuse. Il place le citoyen au cœur des priorités.

Damien TOLOMISSI

Malick Gomina nommé Ambassadeur du Bénin en Russie et dans neuf autres pays

Un choix de compétence et de dialogue

La nomination de Son Excellence Malick Gomina comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Bénin près la Fédération de Russie et auprès de neuf autres pays mérite d'être saluée avec chaleur. Elle ouvre une nouvelle étape dans la vie diplomatique du Bénin. Elle confie à un homme d'expérience une mission de confiance, utile au rayonnement du pays et au renforcement de ses relations avec plusieurs partenaires. Ce choix honore la compétence et le sens des responsabilités.

Malick Gomina n'arrive pas dans cette fonction par hasard. Son parcours montre une connaissance des affaires publiques, un goût du dialogue et une capacité à bâtir des ponts entre les peuples et les institutions. Dans un monde qui change vite, la diplomatie demande plus que des discours. Elle exige des femmes et des hommes capables d'écouter, de négocier, de convaincre et de défendre les intérêts du pays avec dignité. Ces qualités sont précieuses pour représenter le Bénin en Russie et dans les neuf autres pays de son accréditation.

La responsabilité est grande. L'ambassadeur est appelé à faire vivre les relations bilatérales, à suivre les dossiers de coopération et à chercher des opportunités pour le Bénin. Il doit travailler au développement des partenariats économiques, commerciaux, scientifiques, culturels et universitaires. Il doit aussi veiller à la défense des ressortissants béninois vivant dans les pays concernés. Cette attention à la diaspora est essentielle. Un ambassadeur est un visage du pays, mais aussi une voix pour ceux qui vivent loin de chez eux.

Les attentes sont donc nombreuses. Il faudra faire preuve de méthode, de patience et de constance. La diplomatie avance par le dialogue et par la confiance. Elle demande des résultats concrets et un travail de longue haleine. Malick Gomina a les atouts pour relever ce défi. Son engagement, son écoute et son sens du service public sont des ressources importantes. Il saura porter la parole du Bénin avec fierté et ouverture.

Cette nomination est aussi un signe de confiance envers la diplomatie béninoise. Elle montre la volonté de renforcer la présence du pays sur la scène internationale. Le Bénin a besoin de partenaires solides et de relations utiles pour son développement. La Russie et les autres pays de l'accréditation offrent des espaces de coopération dans plusieurs domaines. Il reste à transformer ces possibilités en actions visibles et bénéfiques pour les populations. C'est un travail de terrain, de contacts et de suivi. Malick



Gomina connaît la valeur de ce travail.

La nomination de Malick Gomina mérite reconnaissance et encouragements. Elle donne à la diplomatie béninoise un visage de compétence et de responsabilité. Elle rappelle que servir le Bénin demande courage, écoute et fidélité aux intérêts communs.

Damien TOLOMISSI

SOCIETE

Lisez-nous sur "www.gaskiyani.info"

Halte aux départs vers le Golfe

Le Bénin protège ses travailleurs

L'ambassade du Bénin au Koweït a rendu public un message officiel portant la référence 365/ABK/CM/MC/PS/SP/26, signé le 19 octobre 2026. Ce message annonce une décision forte. Les départs de travailleurs béninois vers le Koweït, les Émirats arabes unis et Bahreïn sont suspendus immédiatement. La mesure concerne la mise en route des candidats, autrement dit le moment où le dossier passe de la promesse au voyage.

Cette pause ne sort pas de nulle part. Elle entre dans les réformes que le gouvernement béninois mène pour nettoyer et mieux encadrer les filières de placement à l'étranger. Depuis longtemps, beaucoup de migrants de cette région rencontrent des abus et des emplois précaires. Des personnes parties avec un contrat se retrouvent parfois dans des conditions très dures, loin de ce qui leur avait été promis. Les autorités veulent donc revoir les mécanismes d'encadrement afin de protéger les expatriés et de sauvegarder leur dignité.

La décision touche toute la chaîne administrative en amont. Le message diplomatique précise que le gel s'étend formellement à tout acte capable d'aider à organiser ou à réaliser ces départs. Il vise notamment la certification et l'authentification des casiers judiciaires demandés dans les procédures de recrutement professionnel. Concrètement, les démarches qui préparent un départ vers ces pays ne doivent plus avancer. Un dossier en cours ne doit pas être transmis, une pièce ne doit pas être validée, et une promesse d'embauche ne doit pas servir à faire voyager quelqu'un tant que le nouveau cadre n'est pas en place.



Face aux réseaux parallèles et aux tentatives de contournement, l'ambassade lance un appel ferme. Elle demande à la communauté béninoise établie dans ces pays et aux candidats au départ de respecter strictement cette directive. Elle invite aussi chacun à attendre la mise en place du nouveau cadre réglementaire qui régira le travail à l'étranger. Cette attente n'est pas un caprice. Elle doit permettre de remettre de l'ordre, de connaître les intermédiaires, de vérifier les contrats et de mieux suivre les travailleurs une fois arrivés.

Pour les familles, le message est simple. Avant de payer une somme, confier un passeport, et croire à une belle promesse, il faut vérifier si le départ est autorisé. Les agences doivent comprendre que la pause concerne aussi leurs actions. Les candidats doivent savoir que la prudence est désormais une règle. Le Bénin ne ferme pas la porte au travail à l'étranger. Il veut plutôt ouvrir une porte plus sûre, avec des règles claires et des travailleurs mieux défendus. La suspension n'est donc pas une fin. C'est une étape pour bâtir un départ plus juste et plus humain.

Arnaud ACAKPO (Coll)

Abimbola chez Bio Tchané

Une visite de courtoisie utile

Le Président du Conseil Economique et Social, Abdoulaye Bio Tchané, a reçu une visite importante dans l'après-midi du mardi 3 novembre 2026, au siège de l'institution à Cotonou. Son hôte n'était autre que Babalola Jean Michel Abimbola, le nouvel Ambassadeur du Bénin près la République française. Cette rencontre entre dans le cadre de la tournée que le diplomate effectue depuis sa nomination. Les usages républicains veulent en effet que tout nouveau chef de mission diplomatique prenne contact avec les institutions de la République.

Nommé en Conseil des ministres le 7 octobre 2026, l'ancien ministre de la Culture est donc venu parler avec le Président du CES. Les deux hommes ont échangé sur les perspectives de coopération entre le Bénin et les pays qui relèvent de la juridiction de l'Ambassade. Ils ont aussi examiné les moyens de renforcer les relations entre le CES du Bénin et les Conseils économiques et sociaux de ces pays. Autrement dit, il s'agit de faire travailler ensemble des institutions qui réfléchissent aux questions économiques et sociales, pour le bien des populations.

À la sortie de l'audience, l'Ambassadeur a exprimé sa satisfaction de retrouver Abdoulaye Bio Tchané. Les deux hommes ont déjà partagé des responsabilités gouvernementales. Ce n'est donc pas une rencontre entre étrangers, mais plutôt des retrouvailles entre deux serviteurs de l'État. Le diplomate a précisé que les discussions ont notamment porté sur les perspectives de coopération dans les domaines économique, social, environnemental et culturel. Quatre domaines qui touchent directement la vie des gens. L'économie parle du travail et du revenu. Le social parle de la santé et du bien-être. L'environnement parle de la terre et de l'eau. La culture parle de ce que nous sommes et de ce que nous transmettons.

Les deux personnalités ont aussi abordé les possibilités de dynamiser les relations entre le CES béninois et ses homologues, avec l'appui de la représentation diplomatique du Bénin à Paris. Cette coopération pourrait aider à suivre les partenariats déjà existants et à repérer de nouvelles occasions de collaboration. Au lieu de rester chacun de son côté, les institutions pourraient échanger, comparer leurs expériences et avancer ensemble.



Par ailleurs, l'Ambassadeur a indiqué avoir reçu des conseils et des orientations du Président du CES sur plusieurs sujets d'intérêt national. Ces conseils peuvent éclairer son action diplomatique et contribuer au rayonnement du Bénin. Il a souligné que ces échanges constituent de précieux repères pour mieux défendre et promouvoir les intérêts du pays dans l'exercice de sa mission. Un ambassadeur a besoin de comprendre son pays avant de le présenter aux autres. Cette visite lui a donc donné des clés utiles.

Arnaud ACAKPO (Coll)

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Régime A

- SELLIG GROUP SARL pour l'installation et l'exploitation d'une unité de production de gaz médical et industriel dans la zone industrielle de Sèmè-Podji ;
- LELEADER RIHUA INDUSTRIES SARL pour l'installation et l'exploitation d'une unité de production et de commercialisation de savon dur, de détergent liquide et de papier toilette à Kpodjava, dans la commune d'Allada.

II-4. Acquisition d'infrastructures et d'équipements pour la conservation des semences dans le cadre du Programme pilote de Productivité agricole et de Protection sociale des Agriculteurs du Bénin.

L'analyse des niveaux de rendement des producteurs révèle la nécessité de renforcer le dispositif actuel de traitement et de stockage des semences en vue d'en améliorer le pouvoir germinatif. Pour cette raison, il a été autorisé l'acquisition et l'installation de cinquante (50) unités de stockage frigorifiques solaire de semences de capacité 20-25 tonnes chacune et de quatre (04) camions frigorifiques de capacité 15 tonnes chacun.

L'unité de stockage est une chambre de conservation à compartiment unique, dotée d'un système de régulation de la température et de l'humidité, alimentée prioritairement par énergie solaire et équipée d'un dispositif de secours assurant une commutation automatique vers le réseau électrique conventionnel.

Quant aux camions porteurs frigorifiques isothermes, ils sont destinés au transport de semences conditionnées entre les sites de collecte, les centres de traitement et les points de distribution au Bénin, afin de livrer aux producteurs des semences de qualité en vue d'une productivité plus importante.

II-5. Organisation de l'évaluation initiale d'obtention du certificat d'aptitude au profit des détenteurs de diplômes des établissements privés étrangers de formations en santé non-reconnus par l'Etat.

En vue d'apprécier les compétences des professionnels de santé titulaires de diplômes obtenus dans des établissements étrangers non reconnus par l'Etat et leur permettre d'exercer au Bénin, un programme de renforcement de capacités a été élaboré pour les quatre filières les plus concernés à savoir : le doctorat en médecine générale, le doctorat en pharmacie, la licence en Sciences infirmières et obstétricales-option infirmiers et la licence en Sciences infirmières et obstétricales-option sage-femme). Il est accompagné d'un règlement pédagogique fixant les modalités d'évaluation, les conditions de succès, les modalités de formation et de délivrance du certificat d'aptitude à l'équivalence.

Dans la perspective de l'organisation de cette évaluation, un recensement réalisé en mai 2026 a permis d'identifier 22.972 diplômés concernés, dont 15.398 (67%) relèvent des quatre principales filières retenues.

En autorisant l'organisation de ladite évaluation, le Conseil a instruit les ministres concernés de prendre les mesures nécessaires à son bon déroulement.

II-6. Mise en œuvre de la phase pilote du dispositif national de mise en place des maisons de l'innovation pour les territoires.

Dans le cadre de la structuration des pôles de développement territorial, un accent particulier est mis sur la dynamisation du secteur de l'innovation. A cet effet, le Gouvernement envisage de doter progressivement toutes les communes de centres d'innovation, ouverts à la population et prioritairement aux jeunes, en complément du réseau des Points numériques communautaires.

Pour ce faire, il sera mis en place un dispositif dit « Innobox », qui se présente comme une véritable "maison de l'innovation", un ensemble de bâtiments modulaires, aménagé, sécurisé et doté d'équipements de fabrication, réunissant en un même lieu des espaces de fabrication, d'expérimentation et de travail collaboratif.

Le modèle reposera sur l'apprentissage par la pratique et offrira aux usagers un cadre de conception et de réalisation de solutions fonctionnelles répondant à des besoins concrets de leur commune et, plus largement, de leur pôle de développement.

Concrètement, les usagers pourront y réaliser par exemple une lampe à commande vocale en langues locales, un système d'arrosage automatique, un dispositif d'alerte aux inondations ou encore un robot autonome. Chaque unité contribuera en outre à la collecte de corpus en langues nationales destinés à l'intelligence artificielle, et constituera à ce titre un relais de proximité de la Stratégie nationale d'intelligence artificielle.

Le dispositif permettra ainsi de révéler les talents locaux, de susciter des vocations scientifiques et techniques et de renforcer, à terme, le tissu d'entreprises innovantes des pôles de développement.

Dans la perspective de son déploiement, le Conseil a autorisé la mise en œuvre d'une phase pilote avec la réalisation de deux « Innobox » dans les communes de Parakou et de Porto-Novo. Cette étape permettra d'éprouver le modèle en conditions réelles, tant sur le plan technique que sur celui de l'exploitation et de l'animation des unités. Sur la base des enseignements qui s'en dégageront, le modèle sera progressivement étendu à l'ensemble des communes.

II-7. Adoption de la Stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive 2026-2030.

Cette stratégie répond aux évolutions du contexte national et sous-régional, notamment la montée de la menace terroriste, l'intensification des flux financiers illicites, la cybercriminalité, l'importance de l'économie informelle, les risques associés aux actifs virtuels et aux FinTech, ainsi que les vulnérabilités persistantes concernant la supervision de certaines entreprises et professions non financières désignées.

Elle ambitionne qu'« À l'horizon 2030, le Bénin dispose d'un système efficace de lutte contre la criminalité économique et financière, dans un environnement économique sûr et attractif. »

Pour ce faire, elle a pour orientations stratégiques :

- la consolidation du cadre juridique, institutionnel et de la gouvernance ;
- la réduction des vulnérabilités structurelles et le renforcement de la transparence économique et financière ;
- la consolidation des dispositifs de prévention, de réglementation et de supervision fondés sur les risques ; ainsi que
- le renforcement de l'efficacité opérationnelle du renseignement financier et de la répression.

En outre, son adoption permettra de disposer d'un cadre national cohérent, fondé sur les risques et assorti d'un plan d'actions budgétisé, d'un dispositif institutionnel de mise en œuvre et d'un mécanisme structuré de suivi-évaluation.

Elle constitue donc à ce titre un levier déterminant pour améliorer notamment la conformité technique et l'efficacité du dispositif national dédié, accélérer la modernisation du cadre juridique et des sanctions, renforcer le Comité national de Coordination des activités de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Il en sera de même pour la Cellule nationale de Traitement des Informations financières et l'Agence nationale de Recouvrement des Avoirs Confisqués et Saisis ainsi que de l'amélioration de la transparence sur les bénéficiaires effectifs, la supervision fondée sur les risques et le renforcement des enquêtes, poursuites et confiscations.

Compte tenu de son importance, les ministres intéressés sont instruits d'accomplir les diligences nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ladite stratégie.

II-8. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'un centre funéraire, d'une morgue, d'un crématorium et d'une école de formation en thanatopraxie.

De profondes réformes structurelles ont cours dans le secteur de la santé pour contribuer à moderniser les infrastructures et le plateau technique, optimiser les ressources matérielles, financières et humaines puis élever la qualité des services des soins et services connexes offerts aux populations.

Mais jusqu'à présent, la gestion des défunts se limite à la conservation à la morgue des corps avant les inhumations, d'où la nécessité de réorganiser ce volet afin de garantir des services modernes et dignes respectant l'intégrité et la dignité des défunts.

C'est pourquoi, le Gouvernement a prévu de construire un centre funéraire, une morgue, un crématorium et une école de formation en thanatopraxie. Un tel projet a pour finalité de :

- améliorer la conservation des corps des défunts, pour garantir la sécurité sanitaire des travailleurs funéraires et des familles ;
- moderniser les commodités des différentes activités en lien avec les enterrements ;
- former le personnel aux méthodes de soins de conservation des corps des défunts.

Aussi, afin de garantir la qualité technique du projet, la conformité réglementaire, la maîtrise des risques et la réussite globale de cette opération à fort enjeu public, le Conseil a-t-il décidé de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour aider à la rédaction du cahier des charges des études à réaliser et conduire aux côtés du maître d'Ouvrage, le moment venu, la mise en œuvre cohérente et technique dudit projet suivant les normes et standards requis.

III. Mesures individuelles.

Sous ce chapitre, les nominations ci-après ont été prononcées :

✓ **A la Présidence de la République**

Ministre, Secrétaire permanent du Comité national de Pilotage des pôles de développement territorial

Monsieur Damien MAMA

Vice-Grand Chancellier des Ordres nationaux du Bénin

Monsieur Justin ADJOVI

Commissaire Permanent du Hadj

Monsieur Samou Seïdou ADAMBI

Secrétaire permanent du Conseil national de Défense et de Sécurité

Général de corps d'armée Ahodégnon Candide Fructueux GBAGUIDI

Directeur Général de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes

Monsieur Marc-André LOKO

Directeur Général de l'Agence Nationale de Cybersécurité et de la Résilience

Monsieur Farell FOLLY

Directeur Général de l'Agence des Systèmes d'Information et du numérique

Monsieur Aristide ADJINACOU

Directeur Général du Centre National d'Investigations Numériques

Monsieur Ouanilo MEDEGAN FAGLA

Directrice Générale de l'Observatoire National du Progrès Social

Madame Adidjatou HASSAN ZANOUVI

Directeur Général de l'Agence Bénin Partenariats et Expertise

Monsieur Yannick KOUAKANOU

✓ **A la Cour Suprême**

Sur proposition de son Président

Secrétaire général de la Cour suprême

Monsieur Thierry S. BIDOUZO

✓ **A l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et de la Poste**

Après élection par les membres du Conseil de Régulation,

Président : Monsieur Coovi Hervé GUEDEGBE

Vice-Président : Monsieur Alain AHOUNOU

✓ **Au ministère des Affaires étrangères**

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Bénin près la République du Niger

Monsieur Yacoubou AMADOU

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Bénin près la Fédération de Russie

Monsieur Malik Abdoul Gomina SEIBOU IDRISSOU

Conseiller Technique chargé du Dialogue social et des Affaires politiques

Monsieur Eusèbe AGBANGLA

Conseiller technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Dave DASSI

✓ **Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique**

Conseiller technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Audrey Kouessi FANGNON

Conseiller technique aux Affaires intérieures

Monsieur Sabi Daouda DRAMANE

Chargé de mission à la chefferie traditionnelle du Préfet de l'Atacora, en charge des départements de l'Atacora et de la Donga

Monsieur Yaïwa Blaise TCHETCHAO

Chargé de mission à la chefferie traditionnelle du Préfet du Borgou, en charge des départements de l'Alibori et du Borgou

Monsieur Marcel Bonaventure OROU FICO

Chargé de mission à la chefferie traditionnelle du Préfet du département des Collines, en charge des départements des Collines et du Plateau

Monsieur Fataï Aboudou FADEYI

Chargé de mission à la chefferie traditionnelle du Préfet du département du Couffo, en charge des départements du Couffo et du Mono

Monsieur Rock GNANSOUNOU

Chargé de mission à la chefferie traditionnelle du Préfet du département de l'Atlantique, en charge des départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé et du Zou

Monsieur Jean-Marie ANIGLE

✓ **Au ministère de la Défense nationale**

Chef d'état-major général des Forces armées béninoises

Général de corps d'armée Abou ISSA

Chef d'état-major de l'armée de terre

Colonel André DOKOUI FOFO

Chef d'état-major adjoint de l'armée de terre

Colonel Toussaint GBESSEMEHLAN

Chef d'état-major de l'armée de l'air

Colonel Hervé Sètondji ALLOTCHENOU

Chef d'état-major adjoint de l'armée de l'air

Colonel Grégoire Yaovi AMETONOU

Chef d'état-major de la marine nationale

Capitaine de vaisseau major Dossa HOUNKPATIN

Chef d'état-major adjoint de la marine nationale

Capitaine de vaisseau Emile Siemba SAMA

Chef d'état-major de la garde nationale

Colonel-major Codjo Saturnin OBELAKOUN

Chef d'état-major adjoint de la Garde nationale

Colonel Oladélé Valère ADAMASSOU

Conseiller à la Coopération militaire internationale

Général de brigade Faïzou GOMINA

Lisez-nous sur "www.gaskiyani.info"

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Conseiller à la Stratégie liée à la troisième dimension

Colonel major Hermann William AVOCANH

✓ **Au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche**

Conseiller Technique chargé du machinisme et de l'irrigation

Monsieur Kofi Samuel FANGNON

✓ **Au ministère de la Santé**

Directeur de la Transformation digitale et de l'Innovation

Monsieur Béranger GUEDOU

✓ **Au ministère de l'Enseignement secondaire**

Directeur de Cabinet

Monsieur Richard Venance GANDAHO

Conseiller Technique à l'Enseignement Secondaire, à l'Alphabétisation et aux Langues Nationales

Monsieur Pacôme GBEDINHESSI

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Olawalé Amos OLAOSSI

✓ **Au ministère des Enseignements Maternel et Primaire**

Directeur de Cabinet

Monsieur Ahmed Sacca Yérima YAROU

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES MINISTRES
4 novembre 2026

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Conseiller Technique Juridique

Monsieur Gbètoho Albert BOCO

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Bernard-Marie ONZO

Conseiller Technique à la Décentralisation, à la Déconcentration et à la Coopération

Monsieur Zakari BOUKARY

Conseiller Technique à la Qualité de l'Enseignement, à l'Innovation pédagogique et aux Réformes

Monsieur Bio Luc SEKE TOUSSAINT

Conseiller Technique aux Projets et Programmes, chargé des Affaires administratives et sociales

Monsieur Codjo Laurent HOUNKANRIN

✓ **Au ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale**

Chargés de mission des Préfets de départements ainsi qu'il suit

- **Alibori**

Monsieur Bio Jean BIO BOUGO

Monsieur Inoussa CHABI SERO

- **Atacora**

Monsieur Mohamed BAWA-CISSE

Monsieur Mathieu SAMBIENI

Monsieur Tchama TCHANATI

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES MINISTRES
4 novembre 2026

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

- **Atlantique**

Monsieur Tachégnon Aminou ATINDEKOUN

Monsieur Victor GBEDO

Monsieur Codjo Grégoire GBEHO

- **Borgou**

Madame Assana Agathe AMMO

Monsieur Moumouni MAMADOU

Monsieur Djibril SIDI

- **Collines**

Monsieur Rafiou IBOURAIMA

Monsieur Marius Guillaume SINHA

- **Couffo**

Monsieur Nestor Manonwomeh BOSSOU

Monsieur Aimé César SODEGLA

- **Donga**

Monsieur Bienvenu N'SERMA

Monsieur Ignace OUOROU

- **Littoral**

Madame Modukpè Stéphanie Axelle ASSOGBA VIGAN

Madame Adjoavi Annick Viviane SAVI

Monsieur Sèton Victor BOKO

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES MINISTRES
4 novembre 2026

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

- **Mono**

Madame Hyanie Lucrèce Sènami DEGLA

Monsieur Babatoundé Gildas Wilfried VIAHOUNDE

- **Ouémé**

Madame Flore DOVONOU MEHINTO

Monsieur Charles Lambert BABADJIDE

Monsieur Hervé Bonaventure Mêtonmassé GBENAHOU

- **Plateau**

Monsieur Ludovic HOUEDE

Monsieur Kassim Olagouké OROUGBE

- **Zou**

Monsieur Prudencio BEHANZIN

Monsieur Tintonmin Tossé EGBAKO

Monsieur Gérard Pierre OLODO

✓ **Au ministère de la Culture, des Arts et du Patrimoine**

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Godson YEBADOKPO

Conseiller Technique aux Industries culturelles et créatrices

Madame Nelly WANDJI

Conseiller Technique aux Arts

Madame Yassine Agnikè LASSISSI

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES MINISTRES
4 novembre 2026

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

- **Mono**

Madame Hyanie Lucrèce Sènami DEGLA

Monsieur Babatoundé Gildas Wilfried VIAHOUNDE

- **Ouémé**

Madame Flore DOVONOU MEHINTO

Monsieur Charles Lambert BABADJIDE

Monsieur Hervé Bonaventure Mêtonmassé GBENAHOU

- **Plateau**

Monsieur Ludovic HOUEDE

Monsieur Kassim Olagouké OROUGBE

- **Zou**

Monsieur Prudencio BEHANZIN

Monsieur Tintonmin Tossé EGBAKO

Monsieur Gérard Pierre OLODO

✓ **Au ministère de la Culture, des Arts et du Patrimoine**

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Godson YEBADOKPO

Conseiller Technique aux Industries culturelles et créatrices

Madame Nelly WANDJI

Conseiller Technique aux Arts

Madame Yassine Agnikè LASSISSI

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES MINISTRES
4 novembre 2026

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

✓ **Au ministère du Commerce intérieur**

Directeur de Cabinet

Monsieur Gbedaso Laurent AKPO

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Mahuvivi Turibio KEKE

Conseiller Technique juridique

Madame Jodavi Flora AKOUTEY

Conseiller Technique au Commerce

Monsieur Is-Dine O. Akanni BOURAIMA

✓ **Au ministère de la Transformation digitale, en charge de la Stratégie nationale d'Intelligence artificielle**

Conseiller Technique au Développement des Ecosystèmes d'innovation et au Suivi des Partenariats stratégiques

Monsieur Idriss BENGELOUNE

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle responsable et inclusive

Madame Gaëlle Pricile GANGBÈ

✓ **Au ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines**

Conseiller technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Gédéon Jesugo GBEDONOU

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES MINISTRES
4 novembre 2026

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

✓ **Au ministère du Commerce intérieur**

Directeur de Cabinet

Monsieur Gbedaso Laurent AKPO

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Mahuvivi Turibio KEKE

Conseiller Technique juridique

Madame Jodavi Flora AKOUTEY

Conseiller Technique au Commerce

Monsieur Is-Dine O. Akanni BOURAIMA

✓ **Au ministère de la Transformation digitale, en charge de la Stratégie nationale d'Intelligence artificielle**

Conseiller Technique au Développement des Ecosystèmes d'innovation et au Suivi des Partenariats stratégiques

Monsieur Idriss BENGELOUNE

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle responsable et inclusive

Madame Gaëlle Pricile GANGBÈ

✓ **Au ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines**

Conseiller technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Gédéon Jesugo GBEDONOU

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES MINISTRES
4 novembre 2026

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Conseiller technique aux Mines

Monsieur Koffi Germain TCHOKPON

Directeur général de la Planification énergétique et de l'Electrification rurale

Monsieur Alidé PEDRO

Président du Conseil d'Administration de la Société béninoise d'Energie électrique (SBEE)

Monsieur Tchégnon AMOUSSOU

✓ **Au ministère du Cadre de Vie et des Transports**

Secrétaire exécutif de l'Autorité pour l'Aménagement des Bassins de la zone côtière entre Fidjrossè et Ouidah

Monsieur Jean-Claude CODJIA

Directeur Général de la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain

Monsieur Alain ALLEDAHOUN

✓ **Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi**

Conseiller technique à l'Intelligence artificielle

Madame Hermione F. W. DENAKPO

✓ **Au ministère en charge des Finances et de la Microfinance**

Conseiller Technique juridique

Monsieur Issaou SOUMANOU

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES MINISTRES
4 novembre 2026

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Vinasétan Ratheil Esse HOUNDJI

Directeur général du Fonds d'Investissement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises

Monsieur Edouard M. SEHLIN

✓ **Au ministère en charge de la Mobilisation des Ressources et de la Gestion de la Dette**

Conseiller Technique aux Partenariats et à la Coopération

Monsieur Victorin EDE YAOVI

Conseiller Technique à la Gestion de la Dette publique

Monsieur Daniel Vincent SIMOUKOUA

Conseiller Technique au Suivi des Notations et Projets structurants

Monsieur Folarin Armand OLOGOUDOU.

Fait à Cotonou, le 4 novembre 2026,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Wilson GAKPETOR.

Lisez-nous sur "www.gaskiyani.info"

SOCIETE

Dadah Bokpè Houézrèhouèkè

« Le danger de la conspiration »

La conspiration n'est pas un simple bruit. Selon Dadah Bokpè Houézrèhouèkè, c'est une intention de nuire et de retirer la liberté donnée par le Seigneur. Elle commence dans le cœur par la tentation, puis se répand par la séduction, la pression et les fausses promesses. Un message pressé, une rumeur sans preuve ou un homme trop charismatique peuvent tromper. Le remède est intérieur : vérifier, respirer, pardonner et garder la paix. La lumière pure protège celui qui veille. Lisez pour comprendre !!!



« Mes enfants de la vérité, soyez chaleureusement salués. Aujourd'hui, je veux parler avec vous d'une chose grave et pourtant souvent négligée. Il s'agit du danger de la conspiration. La conspiration n'est pas un simple bruit, ni une histoire de village. C'est une intention formée pour nuire à l'autre. Elle existe quand un être humain laisse le mal entrer en lui, puis cherche à le transmettre. Elle veut retirer à l'homme sa liberté que le Seigneur a donnée pour un sens plus haut. Un homme qui reste dans la pureté n'a pas besoin de conspirer. Mais quand il oublie son origine, il tombe facilement entre de mauvaises mains, dans de mauvais médias, dans de mauvaises organisations. La conspiration est donc une réalité qui veut priver l'homme de sa liberté. Elle est liée à une lumière impure et mauvaise. L'être supérieur, la paix et l'infini sont des choses que l'homme peut vivre s'il laisse derrière lui le champ des forces mauvaises. Prenons un exemple simple. Un message arrive sur le téléphone. Il dit qu'un médicament miracle guérit toutes les maladies. Il demande de partager vite, très vite. La personne qui reçoit ce message peut se sentir pressée. Elle ne vérifie pas. Elle envoie le message à sa famille. La peur et la précipitation deviennent alors des outils. La pression est souvent un signe de ce qui est mauvais. Quand on veut vous forcer à croire, à signer, à acheter ou à rejoindre un groupe sans vous laisser respirer, il faut ouvrir les yeux. La conspiration se reconnaît souvent à cette pression. Un autre exemple est celui d'une rumeur contre un voisin. Une personne raconte qu'il a volé, puis dix personnes répètent la même chose sans preuve. La réputation est blessée, la famille est humiliée, et la vérité arrive trop tard. Le mal a grandi parce que chacun a ajouté son petit mot.

Un autre exemple est celui d'un homme charismatique. Il parle bien. Il promet la richesse, la guérison, la protection. Il utilise une belle voix, de belles images, des témoignages préparés. Des personnes le suivent parce qu'elles sont fatiguées, blessées ou seules. Elles deviennent dociles. Elles donnent leur argent, leur temps, parfois leur âme. Ce n'est pas seulement une tromperie extérieure. La tentation a déjà préparé le cœur. La tentation concerne la personne seule. La conspiration touche beaucoup de gens. Elle contamine l'esprit humain. Si l'individu ne tombe pas dans la tentation, il ne sera pas réceptif à la conspiration. S'il reste avec Dieu et dans la confiance, il ne peut pas être attiré par le mal. Car c'est le mal déjà présent en lui qui l'attire. La tentation est donc le précurseur de la conspiration. Elle ouvre la porte intérieure. Ensuite, la conspiration trouve un passage.

La séduction vient ensuite comme une force extérieure. Elle peut passer par un regard, une promesse, un cadeau, une publicité, un faux ami. Elle est moins lourde que la tentation, car elle vient du dehors. Mais elle blesse aussi. Pensez à un animal maltraité pour satisfaire un désir qui n'est pas divin. Pensez à une personne utilisée comme image pour attirer les autres. Pensez à un faux ami qui demande un mot de passe en promettant une aide urgente. Tout ce qui ne correspond pas à la pureté n'est pas préparé pour le chemin divin. Lorsque l'homme rencontre la conspiration, la tentation et la séduction, son premier instinct est souvent le rejet, le malaise, le déplaisir. Mais ensuite, son ego le pousse parfois à tomber dans la situation qu'il craignait. L'homme aime avoir quelqu'un à qui attribuer la faute. Pourtant, le pardon est plus facile pour l'homme que la connaissance de soi. Il est plus facile de pardonner aux autres que de se pardonner soi.

Le danger le plus grand est la manifestation du mal qui se propage comme une maladie. Un faux message devient dix faux messages. Une calomnie devient une guerre de village. Une promesse politique vide devient une habitude de mensonge. Dans toutes les formes de société, des théories du complot ont été utilisées. L'homme impur utilise fortement la conspiration pour obtenir ce qu'il désire contre la volonté des autres. Les médias du commérage, ceux qui servent seulement l'apparence, utilisent aussi ces méthodes. On prend des personnes charismatiques pour séduire les autres et les rendre patients et dociles. On utilise des images fortes, des cris, des peurs, des promesses. La personne fatiguée finit par croire que tout le monde ment, sauf celui qui crie le plus fort. C'est un piège. La conspiration ne demande pas toujours une grande organisation. Elle peut commencer dans une cour, dans un marché, dans un groupe de messages, avec une seule personne qui répète ce qu'elle n'a pas vérifié. Mes enfants, l'affrontement avec tout ce qui est impur commence de l'intérieur. Car l'extérieur ne peut pas pénétrer l'intérieur si l'homme est ferme en lui. Il n'a donc pas besoin de sortir dans le monde et de vouloir transformer le monde d'abord. Gandhi a dit que nous ne pouvons pas changer le monde extérieur, mais que nous pouvons transformer notre propre être. Quand un être humain se concentre sur soi, absorbe la lumière pure et laisse rayonner son être, il reçoit la création à travers cela. Le supérieur se lie à l'inférieur. La paix ne vient pas d'abord du dehors. Elle naît dans un cœur qui refuse de nourrir la peur, la haine et la précipitation.

La paix, l'amour et la liberté sont à l'homme lorsqu'il manifeste la lumière en lui. Aucun être humain n'est pur, mais la pureté est en lui. S'il regarde son être, s'il pardonne à son passé et à son moi, s'il intègre le divin en lui, il peut utiliser l'énergie du divin pour lui. Il est plus facile de pardonner aux autres que de se pardonner soi. Pourtant, le pardon libère. La connaissance de soi libère aussi. Voilà pourquoi je vous invite à ne pas nourrir la conspiration en vous, ni la peur, ni la haine, ni la précipitation. Vérifiez avant de partager. Respirez avant de croire. Pardonnez avant de condamner. Que la paix soit, afin que l'espoir puisse être renouvelé. Que cela soit. »

UNE REFLEXION DE DADAH BOKPE HOUEZREHOUEKE

SPORT

Lisez-nous sur "www.gaskiyani.info"

Journées nationales de pétanque

Lokossa, capitale des sports boules

Du 26 au 29 novembre 2026, la ville de Lokossa sera le point de ralliement des meilleurs boulistes des douze départements du Bénin. Au programme de ces Journées nationales des sports boules, trois catégories en compétition : les féminines, les juniors et les seniors.

La pétanque béninoise s'apprête à vivre un nouveau grand rendez-vous national. Du jeudi 26 au dimanche 29 novembre 2026, Lokossa accueillera les Journées nationales des sports boules, une compétition organisée par le Ministère des Sports et de l'Engagement civique à travers la Direction du Sport et de la Formation Sportive.

Au total, 36 équipes sont attendues pour cette grande fête de la pétanque, soit trois formations par département. Les délégations seront constituées d'une triplette féminine, d'une triplette masculine junior et d'une triplette masculine senior. Chaque formation comprendra trois athlètes, un remplaçant et le coach, soit plus de 180 participants, dont 144 athlètes.
Au-delà de la compétition, le ministre des sports Benoit Dato à travers cette initiative entend promouvoir la pratique de la pétanque et favoriser la détection de nouveaux talents. Elle vise également à renforcer la cohésion et le brassage sportif entre les douze départements.
Outre le jeu en équipe, l'autre attraction de cette première édition sera l'épreuve des tirs de précision. Cette épreuve complémentaire concernera les catégories féminine et masculine junior. Chacune des huit équipes qualifiées pour les quarts de finale dans ces deux catégories devra désigner un tireur pour défendre ses couleurs. Les seniors masculins ne seront toutefois pas concernés par cette épreuve.
En prélude à ce rendez-vous national réservé uniquement aux pétanqueurs ayant une licence en cours de validité,



les Directions départementales des Sports et de l'Éducation civique (DDSEC), en collaboration avec la Direction technique nationale de la Fédération Béninoise de Pétanque devront transmettre à la Direction du Sport et de la Formation Sportive (DSFS) au plus tard le 15 novembre 2026 la liste des sélectionnés de chaque département.
À Lokossa, le sport le plus populaire au Bénin tiendra tout le monde en haleine pendant quatre jours de compétition et de communion autour des sports des boules.

Grassien SETONDJI

Deux Béninois au sommet du Tambourin mondial

Thomas Tossou-Dan et Jean Matthieu Adinsi nommés

La Fédération Béninoise du Jeu de balle au Tambourin vient de recevoir une belle reconnaissance internationale. Deux de ses membres ont été choisis pour faire partie du comité de pilotage de la TASK FORCE Tambourin FIBaT pour la période de 2026 à 2036. Il s'agit du Président Thomas Tossou-Dan et du Secrétaire général Jean Matthieu Adinsi. Cette décision honore le Bénin et montre que le travail de la fédération est apprécié au plus haut niveau.

Thomas Tossou-Dan est désormais Responsable du Pôle Massification, Formation et des Méthodes. Ce pôle aura la charge de faire connaître le Tambourin au plus grand nombre, de former de nouveaux pratiquants et encadrants et de proposer des méthodes simples pour développer le jeu. Sa mission demandera de l'écoute, de l'organisation et un lien constant avec les acteurs de terrain. Le Président de la Fédération Béninoise du Jeu de balle au Tambourin apporte déjà son expérience et sa passion au service de ce sport.
Jean Matthieu Adinsi occupe le poste de Coordonnateur Général de la TASK FORCE Tambourin. Il devra faciliter la coordination entre les différents membres du comité, suivre les activités et veiller à la bonne marche du projet. Son rôle est important pour que les décisions soient appliquées et que les actions avancent dans un esprit d'unité. Le Secrétaire général de la fédération béninoise met ainsi son sens du travail et son engagement au service du Tambourin mondial.

La Fédération Béninoise du Jeu de balle au Tambourin félicite ses deux vaillants membres. Elle salue leur engagement et leur disponibilité. Depuis plusieurs années, elle ne ménage aucun effort pour promouvoir et développer le sport Tambourin au Bénin et ailleurs. Ce travail commence à porter ses fruits. La présence de deux Béninois dans ce comité de pilotage est une preuve de confiance et une



porte ouverte pour de nouvelles collaborations.
Avec ce comité, le sport Tambourin va prendre une nouvelle dimension à travers le monde. Les échanges entre pays, la formation des jeunes, la massification de la pratique et la mise en place de méthodes adaptées vont renforcer la place de cette discipline.
Le Bénin pourra partager son expérience et apprendre des autres nations. Cette ouverture est une chance pour les athlètes, les entraîneurs et les dirigeants.
La fédération exprime sa reconnaissance au Président de la Fédération internationale. Il a su déceler chez ces Béninois des talents utiles pour l'éclosion mondiale du sport Tambourin. Cette confiance engage les deux responsables à travailler avec sérieux, humilité et efficacité. Elle invite aussi tous les acteurs du Tambourin béninois à rester mobilisés. Cette reconnaissance montre que le Bénin peut jouer un rôle utile dans les instances internationales. Elle encourage les jeunes à croire en ce sport, à s'engager avec discipline et à aimer la pratique chaque jour. Le chemin reste long, mais l'espoir est grand. Le Bénin entre dans une phase nouvelle. Avec une telle dynamique, le Tambourin peut grandir et toucher davantage de publics.

Damien TOLOMISSI

SOCIETE

Fonds pour faire grandir les entreprises

Cent milliards pour industrialiser le Bénin

Le Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 4 novembre 2026 sous la présidence du Président de la République, Romuald Wadagni. Il a décidé de la mise en place du Fonds de développement industriel du Bénin, doté d'un capital de 100 milliards de francs CFA. Cette décision marque une étape importante dans la dynamique d'industrialisation engagée par le pays. Elle répond à un constat simple. Les acquis sont réels et ils sont visibles.

En effet, la chaîne du textile et de l'habillement transforme désormais localement le coton produit au Bénin. La fabrication de carreaux de céramique montre aussi que notre économie est capable de traiter une matière première nationale jusqu'au produit fini. Ces réussites prouvent que le pays peut créer de la valeur sur son propre sol.

Pour amplifier l'impact de l'industrie sur l'économie nationale, il faut maintenant élargir le tissu industriel. Cela suppose d'augmenter le nombre de filières prises en compte et d'étendre le périmètre géographique couvert. L'objectif est de permettre aux entreprises d'atteindre une taille critique, celle qui leur donne les moyens d'affronter la concurrence régionale et internationale. Le Fonds de développement industriel est pensé comme un instrument financier dédié. Il apportera aux entreprises industrielles les fonds propres qui leur manquent. Il partagera avec le système bancaire le risque du crédit d'investissement. Il mettra également à leur disposition un bâti industriel immédiatement exploitable sur l'ensemble du territoire national.

Son objectif général est d'accélérer la transformation structurelle de l'économie nationale par l'industrialisation. Il veut faire émerger une classe d'entreprises industrielles nationales de taille significative et de dimension internationale. De façon concrète, le Fonds dotera les entreprises de fonds propres et de quasi fonds propres de long terme. Cela leur permettra de porter des projets structurants dont le retour sur investissement dépasse l'horizon du crédit bancaire disponible. Le Fonds desserrera aussi la contrainte de crédit qui pèse sur l'investissement industriel. Il partagera avec les banques le risque des concours de long terme, du crédit-bail d'équipement et du financement des exportations. Il réduira encore le délai d'implantation industrielle en mettant à disposition des investisseurs un parc d'usines prêtes à l'emploi, réparties sur les pôles de développement territorial. Le Fonds accompagnera enfin l'émergence de champions industriels nationaux, capables de s'intégrer aux chaînes de valeur régionales et mondiales et de porter le nom du Bénin sur les marchés internationaux. Il assurera aussi la diffusion territoriale de l'industrialisation, en portant l'effort industriel au plus près des bassins de production de matières premières.



Pour garantir son efficacité, le Conseil a décidé que le Fonds sera doté d'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de fonds publics d'investissement. Il interviendra au moyen de trois guichets distincts par leurs métiers, leurs instruments et leurs horizons, mais coordonnés au service d'un même objectif. Le guichet Bénin Industrial Invest accompagnera les entreprises dans la durée grâce à des instruments financiers adaptés. Le guichet Facilité de garantie industrielle permettra le partage du risque bancaire par une facilité de garantie mobilisable auprès des banques et des sociétés de crédit-bail partenaires. Le guichet Usines prêtes à l'emploi déploiera un programme national d'usines clés en main sur les pôles territoriaux de développement, avec une réduction significative du délai d'implantation industrielle.

Les ministres chargés de l'Économie et des Finances, de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement privé sont instruits de prendre toutes les dispositions nécessaires à la formalisation et à l'opérationnalisation de la société qui porte ce Fonds. Ses statuts ont d'ailleurs été approuvés. Avec ce dispositif, le Bénin se donne les moyens de produire davantage, de produire localement et de produire partout.

Pierre MATCHOUDO

SOCIETE

Fabriquer local et apprendre en faisant

L'innovation s'installe dans les communes

Plusieurs décisions ont été prises au terme du Conseil des ministres du mercredi 4 novembre 2026 tenu sous la présidence du Président de la République, Romuald Wadagni. L'une des plus importantes concerne la mise en œuvre de la phase pilote du dispositif national de mise en place des maisons de l'innovation pour les territoires. Cette décision montre la volonté du Gouvernement de faire de l'innovation un moteur du développement local.

Dans le cadre de la structuration des pôles de développement territorial, le Gouvernement met un accent particulier sur la dynamisation du secteur de l'innovation. Il envisage de doter progressivement toutes les communes de centres d'innovation. Ces centres seront ouverts à la population et prioritairement aux jeunes. Ils viendront compléter le réseau des Points numériques communautaires déjà existants.

Pour atteindre cet objectif, un dispositif appelé Innobox sera mis en place. L'Innobox se présente comme une véritable maison de l'innovation. Il s'agit d'un ensemble de bâtiments modulaires, aménagés, sécurisés et dotés d'équipements de fabrication. En un même lieu, les usagers trouveront des espaces de fabrication, d'expérimentation et de travail collaboratif. Le modèle reposera sur l'apprentissage par la pratique. Les usagers pourront concevoir et réaliser des solutions fonctionnelles qui répondent à des besoins concrets de leur commune et de leur pôle de développement.

Concrètement, dans une Innobox, les usagers pourront par exemple réaliser une lampe à commande vocale en langues locales, un système d'arrosage automatique, un dispositif d'alerte aux inondations ou encore un robot autonome. Chaque unité contribuera aussi à la collecte de corpus en langues nationales destinés à l'intelligence artificielle. Elle sera ainsi un relais de proximité de la Stratégie nationale d'intelligence artificielle. Le dispositif permettra de révéler les talents locaux, de susciter des vocations scientifiques et techniques et de renforcer à terme le tissu d'entreprises innovantes des pôles de développement.



Pour le déploiement, le Conseil a autorisé la mise en œuvre d'une phase pilote. Deux Innobox seront réalisées dans les communes de Parakou et de Porto Novo. Cette étape permettra d'éprouver le modèle en conditions réelles, sur le plan technique comme sur celui de l'exploitation et de l'animation des unités. Le choix de ces deux communes n'est pas anodin. Elles serviront de laboratoires pour tester la qualité des équipements, la formation des animateurs et l'intérêt réel des populations. Le Gouvernement veut éviter de construire des infrastructures sans usage. Il souhaite au contraire créer des lieux vivants, utiles et bien gérés. Les enseignements tirés de cette expérience serviront à améliorer le dispositif. Ensuite, le modèle sera progressivement étendu à l'ensemble des communes. Cette initiative traduit une vision simple et ambitieuse. Elle consiste à rapprocher l'innovation des citoyens, à partir des réalités locales. Elle donne aux jeunes un cadre pour apprendre, créer et entreprendre. Elle renforce aussi la capacité des communes à trouver des réponses pratiques à leurs défis. Avec Innobox, le Bénin pose un pas concret vers une innovation utile, accessible et ancrée dans les territoires.

Pierre MATCHOUDO

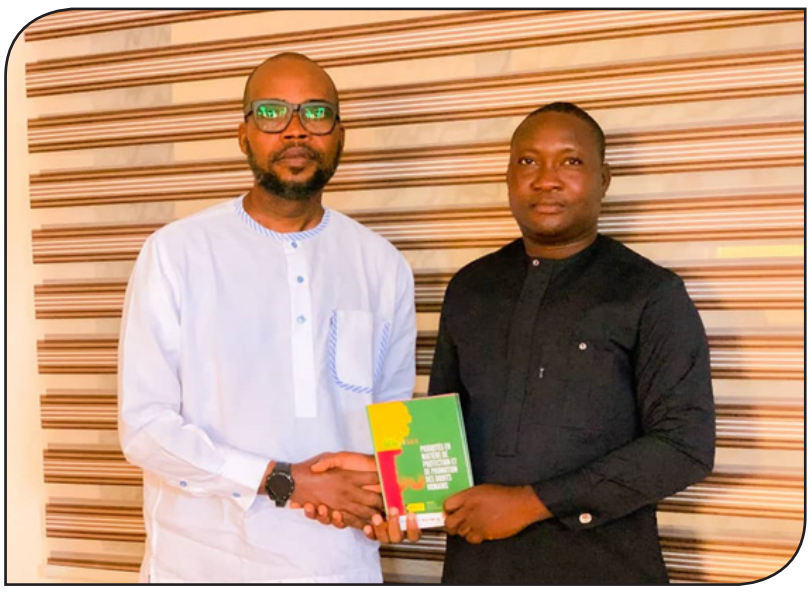
SOCIETE

Lisez-nous sur "www.gaskiyani.info"

Amnesty et l'UPMB en dialogue

Protéger les journalistes, un devoir commun

Le bureau de la huitième mandature de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin a accueilli à son siège une délégation d'Amnesty International Bénin, le mardi 3 novembre 2026. La délégation était conduite par son Directeur exécutif, Dieudonné Dagbéto, accompagné de Glory Hossou, Coordonnateur média et surveillance des droits humains, et d'Eric Orion Biao, Coordinateur de l'Éducation aux droits humains. Cette visite traduit une envie commune de rapprocher Amnesty International Bénin et les médias béninois.



Au menu de cette rencontre, plusieurs sujets ont retenu l'attention. La liberté de la presse et la question sensible du Code du numérique ont occupé le devant de la scène. Pour l'UPMB, le soutien d'organisations qui défendent les droits humains comme Amnesty International est très utile pour faire passer les ambitions du mandat dans la vie réelle, surtout en ce qui concerne les actions menées par Amnesty International Bénin pour la défense des droits humains, y compris les droits de la presse. L'organisation qui représente les médias au Bénin a aussi échangé sur les initiatives qui cherchent à obtenir un assouplissement des dispositions du Code du numérique, notamment les articles 550 et suivants. Ces textes pèsent comme une menace constante sur la tête des professionnels des médias, des blogueurs et même du simple citoyen.

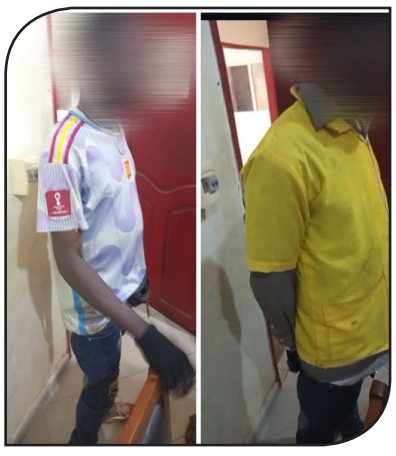
Dieudonné Dagbéto et l'équipe de l'UPMB, menée par Hervé Prudence Hessou, ont réaffirmé la nécessité de mener un plaidoyer vigoureux pour la relecture de ces textes. Pour Amnesty International Bénin, la protection des journalistes ne relève pas seulement de la défense d'un métier. Elle constitue un pilier fondamental de la démocratie et de l'État de droit. Au terme des discussions, des perspectives de collaboration solide se dessinent. Ce partenariat stratégique pourrait se traduire par des ateliers de formation pour les journalistes, des campagnes de sensibilisation communes et des actions de lobbying direct auprès des législateurs et des autorités compétentes. La présentation des huit axes stratégiques qui guident la nouvelle gouvernance de l'UPMB a également été faite à la délégation d'Amnesty International Bénin.

Patrice ADJAHO

Togba

Le voleur aux mille visages tombe enfin

La cavale de Zabra sentait déjà le roussi. Mardi 3 novembre 2026, le commissariat de Togba a mis la main sur ce célèbre repris de justice, spécialiste du vol à l'arraché dans la commune d'Abomey Calavi. Son nom faisait trembler les commerçantes et courir les rumeurs. Cette fois, la course s'est arrêtée.



Tout a basculé le 18 octobre 2026 à Koinvié. Ce jour-là, Zabra dépouille une commerçante de son téléphone et d'une somme de 150 000 francs CFA. Puis il disparaît à moto avec un complice déguisé en conducteur de taxi moto, ce que l'on appelle communément un zémidjan. Le duo pense avoir encore frappé sans laisser de trace. Mais la victime, elle, n'a rien oublié. Son regard a gardé l'image du voleur.

Pour brouiller les pistes, Zabra avait une astuce bien à lui. Il superposait quatre chemises. Après chaque forfait, il retirait une couche et changeait rapidement d'apparence. Un vrai caméléon de quartier. Mais les vieilles ruses finissent par vieillir. Déjà recherché depuis le 20 mars 2026, après avoir fui une précédente opération policière, il vivait avec le poids d'une traque silencieuse.

Mardi, la police de Togba a refermé le piège. La victime l'a formellement identifié. Zabra a été placé en garde à vue. Il attend désormais sa présentation à la justice pour répondre de ses nombreux forfaits. La nouvelle a circulé vite dans les rues. Certains sourient, d'autres soufflent enfin. Car chaque quartier connaît le prix d'un téléphone volé, mais aussi la peur d'une commerçante qui rentre tard avec sa recette.

L'histoire de Zabra rappelle une chose simple. La ruse peut changer de chemise, mais elle ne change pas de visage. La police, elle, a su garder les yeux ouverts. À Togba, on retiendra que la cavale s'arrête toujours quelque part. Et cette fois, elle s'est arrêtée devant la justice.

Patrice ADJAHO

Gaskiyani info

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"
Autorisation N° 304-22/HAAC/PT/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS * 5ème année. Tél.: (00229) 67 123 636
E-mail: gaskiyaniinfo@yahoo.com

SIÈGE ET ADMINISTRATION
Agla Akplomey Dépôt légal N° 12376 du 20 Août 2020* Bibliothèque Nationale du Bénin * 3ème Trimestre * ISSN: 1840-9938
Site web: gaskiyani.info

Director Editorial
1-Pierre MATCHOUDO
2-Ouorou-Asso BABERI

Directeur de Publication
Damien TOLOMISSI
0197909685

Secrétaire
Merveille **METOLI**
67123636

Rédaction
-Patrice **ADJAHO**
-Robert **KEKELY**
-Bruno **AGASSOUNON**
-Arnaud **ACAKPO**
-Etienne **YEMADJE**
-Fidèle **AKODODJA**

Maquette & Graphisme
Hugue **AGONKAN** (01 40 36 30 30)

Illustrations
Jeannot HOUENOU

Correction
-Pierre MATCHOUDO
-Ouorou-Asso BABERI

Service Commercial

Responsable
Reine YETONGNON
01 67 123 636

Imprimerie
IMPRIMERIE DRACAENA
ZOGBO NON LOIN DU CEG
Tél: 01 96 878 435
1500 Exemplaires

KEMI
HOME ART

ART DE LA TABLE



edo@kemiha.fr

+33 6 95 70 70 18